

Image not found or type unknown



## Pacs et résidence principale

Par **sebastiano2207**, le **05/01/2015** à **19:24**

Bonjour, j'aurai une question au sujet du choix de la résidence principale. Je réside et travail en Moselle, ma compagne réside et travail en Meurthe et Moselle (professeur des écoles). Nous devons nous pacser pour demander le rattachement de conjoint afin qu'elle puisse revenir dans notre région en Moselle. Peux-t-elle donner l'adresse commune en Meurthe et Moselle sachant que son but est de revenir vivre en Moselle? Et que mon adresse n'est pas possible car je réside chez ma mère. Quelles solutions s'offrent à nous? Merci d'avance.